Image not found or type unknown

Arriérré sur taxe d'habitation

Par **Mafilleva**, le **25/11/2012** à **17:45**

Bonjour ,

Nous sommes dans notre nouvelle habitation depuis Mai 2008 et a ce jour " 25/11/2012" nous n'avons reçu aucune taxe d'habitation alors que nous percevons une taxe Foncière et faisons notre déclaration d'impôts " Frontalier "

Sur combien d'années , les Impôts , peuvent-ils nous demander des arriérés pour la taxe d'habitation?

Doit-on informer les Impôts de notre situation ?

Cordialement

Par **Marion2**, le **25/11/2012** à **18:36**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien : *depuis Mai 2008 et a ce jour "25/11/2012" nous avons reçu aucune taxe d'habitation alors que nous percevons une taxe d'habitation ....*

Peut-être que le montant de vos revenus vous exonère de régler la Taxe d'Habitation. Recevez-vous tous les ans l'imprimé concernant la TH ?

Par **Mafilleva**, le **26/11/2012** à **18:30**

Nous n'avons reçu aucune taxe d'habitation depuis 4 ans ,de 2008 a ce jour.
Nous avons déclaré le fin des travaux de notre nouvelle maison.
Nous sommes travailleurs frontaliers et payons nos impôts au Luxembourg.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés